

tions, aux provinces de Frise, d'Overysse et de Gueldre (1). — Ce que dit le comte de Buren, que son curateur ne peut lui envoyer ce dont il a besoin, est vrai, parce que ses biens sont occupés par son père. Mais le duc ne croit pas que, pour cela, le Roi doive se mettre en dépense; il doit plutôt laisser le comte mourir de faim (2), ou au moins faire congédier tous les serviteurs qu'il a, à l'exception de deux ou trois qui soient Espagnols : le revenu de quelques petites terres qu'il possède en Flandre et près de Buren, et que le prince d'Orange n'occupe point, suffira pour cela. — Il importe qu'il ne reste auprès de lui aucun Flamand, et que l'on veille à ce qu'il ne s'échappe pas.

Liasse 556.

1214. *Lettre du secrétaire Alborno au secrétaire Çayas, écrite de Nimègue, le 19 mars 1573.* Dans deux coffres qui ont été pris au secrétaire du prince d'Orange, on a trouvé toutes les ligues et capitulations avec Manderlotz (3) et autres ritmaitres, ainsi que des avis et des lettres de Lazarus de Schwendy, et de plus la trame de Malines, dont le pensionnaire (4) sert maintenant de maître des requêtes au prince d'Orange. Il y avait encore beaucoup d'autres papiers, que l'on est occupé à examiner. La majeure partie est en allemand.

Liasse 556.

1215. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Saint-Laurent-le-Royal, le*

leurs frais quelques bateaux pour l'expédition qu'il préparait contre la Zélande : ils y consentirent, mais à condition que la dépense serait prélevée sur le subside voté par eux. Le duc, dans une lettre du 21 février 1573, en témoigna son mécontentement au conseil d'État, ajoutant : « N'estant sans grande merveille de veoir qu'il n'y a si petit et pauvre rebelle qui ne s'efforce à » esquiper (quand ce ne seroit qu'ung esquif), pour nuyre à son Roy et ses pays et subjectz, et » que de ceulx qui vueillent estre du rang des bons et loyaulx subjectz de S. M., n'y a ung seul » qui vueille faire quelque chose pour assister icelle contre lesdicts rebelles. » (Archives du Royaume, papiers d'État.)

(1) Voy. la lettre du 16 avril, n° 1225, de laquelle il résulte qu'il ne donna pas suite au projet d'accorder ce pardon.

(2) *Pero no me paresce que por esto aya V. M. de ser condemnado en costas, sino antes dexarle morir de hambre.*

(3) Sic dans le texte espagnol. Il s'agit d'Ernst Van Mandelsloo, colonel au service du prince d'Orange. Voy. les *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau, passim.*

(4) Wasteel.

31 mars 1573. Il lui renvoie don Bernardino de Mendoza, qui a parfaitement rempli sa commission.—Il a vu les articles communiqués à Antonio de Guaras par le trésorier Burleigh; il les a trouvés pleins d'ambiguïté. Il doute que l'intention de la reine d'Angleterre soit véritablement de traiter, et, si elle le fait, il est persuadé que ce sera pour mieux lui nuire, et sans cesser de favoriser le prince d'Orange et les autres rebelles. Cependant il envoie au duc le pouvoir demandé par celui-ci, et qui est si étendu que non-seulement il l'autorise à traiter personnellement ou par substitution, mais encore il confirme tout ce qui a été fait jusqu'à présent. Le duc doit, comme le Roi le lui a écrit le 24 février (1), se borner à convenir du rétablissement du commerce pendant deux ans.

Liasse 554.

1216. *Pleins pouvoirs donnés par le Roi au duc d'Albe, à Saint-Laurent-le-Royal, le 31 mars 1573, pour traiter avec la reine d'Angleterre sur les questions et débats qui se sont élevés entre les deux pays, dans les dernières années.* (Latin.)

Liasse 554.

1217. *Lettre de don Fadrique de Tolède au duc d'Albe, écrite du camp devant Harlem, le 9 avril 1573.* Depuis deux jours, il avait de divers endroits reçu avis que les rebelles préparaient une expédition navale pour venir au secours de Harlem, et combattre la flotte du Roi, au cas qu'elle voulût s'y opposer. — Tous les rapports s'accordaient à dire que les hérétiques armaient jusqu'à cent quarante bâtiments, plus ou moins bien équipés, et que la plus grande partie était pleine de gens forcés par eux à servir, parce qu'ils n'avaient pas d'autres soldats. C'était pour le vendredi 10 avril que l'attaque était annoncée. — A cette nouvelle, il hâta la construction du fort, pour le mettre en état de défense, et y fit placer de l'artillerie, des munitions et des troupes, afin que la flotte, débarrassée de cette garde, pût se porter, avec ses équipages au complet, partout où il serait nécessaire. Tout cela fut effectué la veille au soir, non sans fatigue pour l'infanterie espagnole, qu'il a fallu répartir en tant de lieux, qu'il n'a pas été possible de relever la garde cette nuit. — Ce matin, de très-bonne heure, le comte (de Boussu) lui fit dire que l'on apercevait cinquante voiles

(1) Voy. la lettre n° 1200, p. 313.

ennemis qui vogaient vers lui; qu'il se préparait à les recevoir et à les combattre, quand même elles seraient au nombre de deux cents, si elles lui en fournissaient l'occasion, ou tentaient d'introduire du secours dans la place. — Don Fadrique fit en conséquence ses dispositions; il ordonna à don Pedro de Velasco et à don Pedro Henriquez, avec 250 arquebusiers et 50 piques espagnoles, de se rendre droit au fort, et au capitaine Lijnden, d'y conduire 150 des Wallons de Capres. Comme il s'attendait que les ennemis attaqueraient par le quartier des Allemands, pour profiter de la commodité de la Spare, et que la ville ferait une sortie, afin d'occuper les troupes royales dans les tranchées, de manière que, pendant ce temps, des vivres pussent être introduits dans la place par la rivière, il fit avertir les colonels de tenir leurs gens prêts, et le capitaine Erasso, avec ses Espagnols et les Wallons de Mondragon, d'être sur ses gardes, pour résister à ceux qui sortiraient de la ville, et pour accourir à la rivière, s'il voyait que les ennemis voulussent s'y frayer un passage. — Il donna ordre aussi aux trois compagnies wallonnes d'arquebusiers à cheval, logées à Amsterdam, et à la compagnie d'Aurelio, qu'il avait, l'avant-veille, fait venir de Beverwick, de descendre de suite vers les points menacés. — Ne pouvant s'y transporter lui-même, à cause des dispositions qu'il avait encore à prendre, il y envoya Julian (Romero), lequel y arriva au moment que les ennemis sortaient de la ville, sur les deux rives, et par la rivière même, avec seize barques (*charruas*) armées, dans le dessein probable de rompre le pont jeté sur la rivière par l'armée royale, et, avec lesdites barques, d'aller joindre leur flotte, de manière à laisser par là le passage ouvert. — Les rebelles étaient au nombre de plus de quinze cents, sans compter ceux qui se trouvaient dans les barques. Les troupes royales s'avancèrent pour les recevoir, et eurent avec eux un engagement fort vif, auquel la cavalerie prit part. Tous chargèrent l'ennemi, et le poursuivirent l'épée dans les reins jusqu'aux fossés de la ville. — L'infanterie revint alors vers la rivière, et elle fit si bien, qu'elle força les seize barques à la retraite, s'emparant même de deux de celles qui venaient à l'avant-garde, et dont elle tua ou noya tout l'équipage. — Dans cette affaire, on reprit les deux pièces de bronze que les ennemis avaient conquises sur les Allemands, quand ils firent leur sortie, et l'on gagna dix autres pièces de fonte. — Don Fadrique arriva avec deux compagnies de Bourguignons, venues le matin de Sparendam, presque au moment où l'action finissait. — Trois autres compagnies de Bourguignons étaient entrées

au fort avec M. de La Motte. — Pendant ce temps, la flotte des ennemis, qui ne se composait pas de moins de 108 voiles, s'était avancée vers celle du Roi. — Aussitôt que le comte (de Boussu) la vit approcher, il marcha à sa rencontre. Alors les ennemis virèrent de bord. — Le comte les poursuivit un instant; mais, comme ils fuyaient toujours, il reprit la direction du fort. — Les ennemis revinrent alors sur lui : il les fit fuir de nouveau. — Cependant le jour allait tomber : il crut prudent de cesser cette poursuite, et retourna vers le fort, devant lequel il jeta l'ancre avec tous ses navires, après avoir coulé à fond un de ceux qui composaient la flotte des rebelles. — Tandis que cela se passait sur mer, les assiégés, en grand nombre, firent une sortie du côté du fort, appuyés de deux barques, avec de l'artillerie, qui s'avancèrent par le canal, et ils prirent position en un endroit où don Fadrique avait résolu de faire construire un nouveau fort; mais ils en furent chassés par M. de La Motte, qui les poursuivit jusqu'aux portes de la ville; après quoi, il mit la main à l'œuvre pour cette construction. Dans le même temps, les troupes qui occupaient les tranchées inquiétèrent les assiégés, de sorte qu'on se battait à la fois sur quatre points, sans compter l'engagement entre les deux flottes. Aussi, ajoute don Fadrique, ce jour a été l'un des plus beaux qui se soient vus jamais (1). — Il pense que cette affaire fera perdre aux assiégés l'espoir d'être secourus, et hâtera leur reddition. D'ailleurs ils sont dans une grande détresse : le pain qu'on a trouvé dans les barques dont on s'est emparé, était très-noir et fait presque entièrement d'avoine. — Ce qui vient de se passer ayant confirmé don Fadrique dans l'opinion que c'était par la Spare que les ennemis trouveraient le plus de facilité pour secourir la ville, il a fait commencer un fort de l'autre côté de la rivière, en face du quartier des Allemands, et joignant au pont. Le lendemain, ce fort sera en état de défense. On y mettra deux pièces de grosse artillerie qui empêcheront le passage à ceux qui voudraient sortir de la ville, aussi bien qu'à ceux qui tenteraient d'y entrer. — Don Fadrique a pris ses dispositions contre toute tentative ultérieure des ennemis. — Il a laissé sur le lieu de l'action le mestre de camp Julian (Romero), et est revenu au camp pour s'occuper de différentes affaires. — Dans un post-scriptum du 10, il dit : « Ceux de la ville firent hier tout ce que les meilleurs soldats du monde pou-

(1) *Cierto ha sido uno de los más lindos días que jamás se han visto...*

« vyaient humainement faire (1). » Il ajoute qu'il ne put signer cette lettre la veille, à cause de la fatigue qu'il éprouvait (2).

1218. *Lettre des président et conseillers du grand conseil au Roi, écrite de Malines, le 11 avril 1573.* Ils se proposaient d'envoyer un d'entre eux au Roi, pour lui rendre un compte particulier de ce qui s'était passé à Malines, tant avant que depuis l'entrée des ennemis en cette ville, mais surtout de la conduite qu'ils avaient tenue dans les circonstances critiques où ils s'étaient trouvés. Craignant que S. M. n'approuvât pas cette députation, ils ont résolu de lui exposer les faits par écrit (3). — Ils racontent d'abord tout ce qu'ils firent pour prévenir l'occupation de la ville par les rebelles : l'invitation au magistrat de prendre des mesures de sûreté; leur démarche auprès du duc d'Albe, afin qu'il envoyât à Malines un gouverneur, homme de confiance et ferme; leurs réquisitions à ceux de la loi, pour qu'ils punissent exemplairement les plus séditeux parmi les habitants qui s'étaient soulevés, et pour qu'ils fissent prêter serment aux cinq confréries de défendre la ville contre tous les ennemis du Roi, notamment contre le prince d'Orange et les bannis; leurs offres au magistrat d'employer leurs personnes et celles de leurs suppôts à la garde de la ville, comme les autres bourgeois, etc., etc. — Deux jours après l'entrée des rebelles (4), on répandit le bruit qu'ils seraient sommés de prêter serment au prince d'Orange : ils s'assemblerent tous au palais, et là ils résolurent, à l'unanimité, de souffrir plutôt la mort, que de faire un pareil serment, ou toute autre chose contre leur devoir envers le Roi (5). — Un certain Waroux, se qualifiant de

(1) *Los de la villa hicieron ayer todo lo que humanamente podian hacer los mejores soldados del mundo.*

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCXXXI.

(3) On trouve de nombreux et intéressants détails, tant sur la surprise de Malines par le seigneur de Waroux (Bernard de Mérode), que sur les horreurs qui y furent commises par les Espagnols, dans un document que feu M. Willems publia en 1829, et qui est intitulé: « Discours du pillage de Malines, fait le 2 octobre 1572. » (*Mengelingen van vaderlandschen inhoud*, 1829, n° 6, p. 391-422.) Il faut lire, aussi, dans les *Archives, ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, p. 9-17, le mémoire du seigneur de Waroux, sur sa retraite de Malines.

(4) Elle eut lieu le 30 août, au matin.

(5) «... Nos juntámos todos en palacio, y allí resolvimos, con comun parescer de todos, de padescer antes la muerte, que de hacer tal juramento ó otra cosa contra la obligacion que tenemos á V. M.»

gouverneur de la ville pour le prince d'Orange, les ayant requis de l'aider, avec le magistrat, à prévenir tout désordre de la part des gens de guerre, ils s'y refusèrent, malgré ses menaces. — Quelques jours après, Waroux fit arrêter plusieurs d'entre eux et surveiller les autres, de manière qu'aucun ne pût sortir de la ville. — Ils n'en demeurèrent pas moins fermes dans leur première résolution. — On voulut alors qu'ils continuassent de juger les procès, à l'adjonction de quelques avocats par lesquels on remplaça les conseillers arrêtés; mais ils résolurent unanimement de n'en rien faire, et de n'admettre en leur compagnie aucun desdits avocats, quelque chose qui pût leur en arriver. — Quand le prince d'Orange eut fait sa malheureuse entrée (1) à Malines, ils décidèrent de ne pas le voir : ils surent qu'il avait usé à leur égard de paroles sévères, disant : « qu'ils se montraient très-braves et rebelles, et que, pour l'avoir, il les empêcherait bien de machiner quoi que ce fût contre lui (2). » Néanmoins ils préférèrent, même au péril de leur vie, offenser ledit prince et tous ceux de sa séquelle, que faire la moindre chose qui déplût au Roi, ou donnât mauvais exemple au peuple de Malines. — Waroux les ayant sommés de payer, dans les vingt-quatre heures, les uns 500, d'autres 400, d'autres 500 florins pour la solde de ses gens, sous peine d'être saccagés et pillés par eux, ils répondirent qu'ils n'avaient pas d'argent pour cela, et ne voulurent pas obéir, aimant mieux être saccagés et tués par les rebelles, que d'exposer à l'ignominie eux et leur postérité (3). — La nuit que les rebelles s'enfuirent, ils s'empresèrent de s'assembler en la maison du conseiller Richardot, où étaient les évêques d'Arras et de Namur et les autres personnes arrêtées : quelques-uns des magistrats et d'autres bourgeois vinrent se réunir à eux, et, au même

La veille, le grand conseil avait demandé au seigneur de Waroux de pouvoir s'éloigner de la ville, et que les évêques de Namur et d'Arras, qui venaient d'être arrêtés, fussent rendus à la liberté : mais l'un et l'autre point lui avaient été refusés. Voy. mon *Rapport sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique, qui sont conservées aux archives de Lille*, p. 225.

(1) *Su malaventurada entrada.*

(2) *Fuimos advertidos que el dicho príncipe, hablando de nosotros, habia usado de palabras recias, diciendo que nos mostrabamos muy bravos y rebeldes, y que para adelante nos guardaria bien de maquinar cosa alguna contra él.....*

(3) *Resolvimos que valia mas ser saqueados y muertos de los vellacos que nos tenian en su poder, que hacer ignominia para nos y nuestra posteridad.*

moment, ils dépêchèrent au duc d'Albe, pour l'avertir que les portes de la ville lui seraient ouvertes, lorsqu'il le désirerait. En outre, de l'avis desdits évêques, ils envoyèrent, au lever du soleil, les ecclésiastiques avec croix et ornements pontificaux, près des murailles, levant les mains au ciel, criant et demandant miséricorde. — Ils croyaient, par ce moyen, adoucir les cœurs des gens de guerre, et les porter à la compassion. Mais ceux-ci, étant entrés à six heures du matin, sans respecter ni les croix, ni la religion, ni les ecclésiastiques, et quoiqu'ils n'eussent pas éprouvé la moindre résistance, se mirent à piller et à saccager par toute la ville, dans les maisons des bons aussi bien que chez les mauvais, dans les monastères et les hôpitaux comme dans les lieux profanes. — Après tant de preuves données de leur fidélité et de leur loyauté, ils pouvaient se flatter d'être épargnés : il n'en fut pas ainsi, et ils se virent pillés, saccagés, mis à rançon comme les autres habitants, même menacés d'être pendus ou passés au fil de l'épée, s'ils ne déclaraient pas le peu d'argent qu'ils pouvaient avoir. — Ce sac dura trois jours entiers, pendant lesquels les soldats exercèrent leur cruauté et leur rage. — Ils n'épargnèrent même pas le plus ancien de leur compagnie, vénérable septuagénaire, (1), qui avait blanchi dans le service de l'Empereur et du Roi, et dont la santé en reçut une telle atteinte, qu'il est mort depuis. — Le sac a été si universel, que le palais même du Roi, où se traitent les affaires de justice, n'en a pas été excepté. — Par cette relation, le Roi peut voir les maux qu'ils ont eu à souffrir, et les pertes qu'ils ont faites. — Ils le supplient de les en dédommager. — Ils ont adressé à cet effet deux requêtes au duc d'Albe, sans pouvoir obtenir de réponse. — Ils représentent au Roi la modicité des gages dont ils jouissent, le peu de profit qu'ils tirent de leurs émoluments, et la cherté excessive des objets nécessaires à la vie. (Trad. espag. du franç.)

Liasse 555.

1219. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimegue, le 15 avril 1573.*

Milord Burleigh, après avoir eu pendant quelques jours entre les mains les arti-

(1) Il s'agit vraisemblablement ici du conseiller Jean Colin : c'est le plus ancien conseiller de cette époque qu'on trouve mentionné dans les comptes ; il y figure déjà en 1544, et le paiement de ses gages y est annoté jusqu'au 7 février 1573. (Voy., aux Archives du Royaume, les comptes de la recette générale d'Oost-Flandre.)

cles que le duc avait envoyés à Guaras, au lieu de ceux proposés par lui-même, a déclaré finalement audit Guaras que la reine y donnait son assentiment, et, en sa présence, il les a signés et scellés, et les lui a remis, en même temps que Guaras lui délivrait ceux qui portaient la signature et le sceau du duc. — La joie qu'a causée dans les Pays-Bas la nouvelle de cet arrangement est incroyable (1); il semble au peuple qu'il revive, et l'on peut en espérer aussi une prompte réduction des rebelles. — Le duc prie le Roi de lui envoyer en toute diligence sa ratification, ainsi qu'une lettre pour la reine où il dise que c'est par son ordre que le duc a conclu cet arrangement, car on en a douté beaucoup en Angleterre. — Il le prie en outre de le faire publier le 1^{er} mai en Espagne (2), et de faire, à dater dudit jour, ouvrir les ports du royaume au commerce des Anglais (3). (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 556.

1220. *Lettre du baron de Berlaymont au Roi, écrite de Nimègue, le 15 avril 1573.* Les sujets du Roi et ceux de la reine d'Angleterre montrent un grand contentement de l'accord conclu entre les deux couronnes. Il était plus que temps que le commerce se rétablît, car le Roi aurait grande pitié de son peuple, s'il voyait la désolation et la pauvreté qu'il y a dans le pays, par suite

(1) A Anvers, il y eut de grandes fêtes et réjouissances; le magistrat donna un banquet aux Anglais qui résidaient en cette ville. (*Memorias de la real Academia de la historia de Madrid*, t. VII, p. 584.)

(2) Philippe II le fit en effet publier dans tous ses États. (*Ibid.*)

(3) Le duc d'Albe écrivait au conseil d'État le même jour, 15 avril: « Messieurs, vous avez sceu en quel estat la négociation endroict l'accord avec Angleterre estoit, quand le conseiller d'Assonleville partit d'icy, que lors, ayant corrigé l'escript des articles et capitulations que l'on avoit envoyé de là, et en osté les motz parlantz de l'inquisition et religion, le feis renvoyer audit Angleterre, tout signé, avec ung double, et charge à Anthoine de Guaras de le monstrer et dire à milord Burghley que, si ainsy il plaisoit à la royne, il avoit le principal escript signé et scellé, pour le délivrer, en recepvant au mesme instant le leur en la mesme forme: ce que ledict Guaras m'a adverti, par sa lettre du vi^e du présent, avoir fait ainsy, et que, après avoir ledict Burghley eu quelques jours ledict double, il est venu à luy déclairer la royne s'en contenter, et, le recepvant, luy a délivré l'escript de leur costé, signé par luy et scellé de son seel, lequel ay reçu le xii^e du présent, et vous en envoye copie, ensamble de l'escript que, du costé dudict Angleterre, a esté délivré, selon lequel ilz prétendent y faire la publication dudict accord au premier du mois de may, etc... » (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

de la cessation du trafic, qui donnait à vivre à tant de milliers de personnes. — Le Roi peut être persuadé que le retard apporté par les états au vote des deux millions (1) procède moins de leur mauvaise volonté, que de la difficulté qu'il y a entre eux et le duc d'Albe, celui-ci prétendant que l'accord doit être perpétuel, et eux ne voulant y consentir que pour un nombre déterminé d'années. — On remédierait à bien des choses par la publication d'un pardon plus ample que celui qui a été accordé. (Franç.)

Liasse 555.

1673 22211

1221. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 16 avril 1573.*

Il est très-satisfait de la conclusion de l'arrangement avec l'Angleterre. Rien ne pouvait être plus avantageux au Roi, dans la situation où sont les affaires des Pays-Bas : car le prince d'Orange perd par là les moyens d'abuser plus longtemps ceux du dedans et ceux du dehors, en leur donnant à entendre qu'il est appuyé de la reine. — Le duc prie le Roi, comme dans la lettre en français (2),

(1) Cette somme leur avait été demandée en remplacement du 10^e et du 20^e denier.

(2) Celle ci-dessus, n^o 1219.

La publication suivante fut faite à Bruxelles, sur les bailles, devant la grande porte de la cour du Roi, le 1^{er} mai, par le secrétaire extraordinaire du conseil privé Pottelsberghe :

« Comme, aucunes années passées, il y ait eu quelque interruption de l'ancien commerce des marchans et trafiquans entre les royaumes, terres et pays du Roy, nostre sire, et de la royne d'Angleterre, à cause de certaines détentions et arrestz faitz sur les subjectz, biens et navires de costé et autre, sans toutesfoiz que l'intention d'aucun desdicts princes ait esté que pour cela se rompiissent ou violassent les anciennes amitiés, lesquelles ont toujours esté et demeuré en leur force et vigueur, ou bien que, pour ce, se laissast de continuer ledict commerce, ains, comme il appert, lesdits arrestz sont succédez et advenuz par occasions casueles, et que le bon vouloir de Leurs Majestez soit continuer les mutuelles amitiés estans entre icelles, et restablir ledict commerce, IL SE FAIT SÇAVOIR que, après avoir esté sur ce que dessus traité entre Leursdictes Majestez, par ministres qu'il leur a pleu y employer, l'on a, en leur nom et de leur part, accordé que tous et quelzconques subjectz desdicts deux princes, de quelque condition, royaume et pays qu'ilz soyent, joyront, doiz le commencement de ce premier jour de may, des droiz, liberez et franchises qu'ilz avoyent en quelconque pays de chascun desdicts deux princes, et que, dudict temps en avant, pourront continuer leur mutuel commerce de marchandises, ainsi qu'ilz estoyent accoustumez faire devant les susdicts arrestz.

» Et, pour ce que l'on entend que toutes occasions de controverisie et différent qui se sont offertes entre les subjectz desdicts deux princes, depuis lesdicts arrestz, doibvent estre ouyes et

de faire publier l'accord, et de lui envoyer la ratification et une lettre très-amicale pour la reine. « Il faut, sire, lui dit-il, que quelquefois les princes fassent ce qui leur déplaît, comme nous-mêmes nous le faisons le plus souvent (1). » — Il engage le Roi à pensionner milord Burleigh, qui, selon lui, est le maître de l'Angleterre (2), et dont la religion est l'intérêt. « Toujours, j'ai pensé, dit-il, que c'était pour les princes un grand moyen de succès, de pensionner les ministres des autres princes, et d'en avoir qui ne reçussent de pension de personne. »

Liasse 556.

1222. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 16 avril 1573.*

déterminées, l'on a en outre accordé que la restitution dudict commerce demeurera fermé et estable, doiz cedit premier jour de may, et durera l'espace de deux années, avec intention que commissaires de costé et d'autre seront dénommez dedans deux mois, à compter doiz cedit premier de may, afin de avec toute diligence pouvoir oyr, ordonner et déterminer lesdicts différens, et, où ilz ne le scauront faire dedans la fin desdicts deux ans, que, encoires que lesdicts deux princes ne dispensassent d'entre iceluy temps de plus longue continuation, dudict commerce, ne se pourra toutesfoiz pourtant faire aucun arrest de chose quelconque transportée par mer ou terre, dedans et durant lesdictes deux années, aux pays desdicts deux princes.

» Ce que, de par Sa Majesté Catholique, se notifie à tous ses subjectz, comme aussi il est accordé que pareillement fera faire ladicte dame royne d'Angleterre, afin qu'ilz puissent, comme bon leur semblera et mieulx leur sera à propoz, fréquenter les pays d'icelle, et joyr dudict commerce de marchandises, comme ilz faisoient et leur estoit permis avant lesdicts arrestz; leur enchargeant et ordonnant de ne donner occasion d'offense à ladicte dame royne, ou à ses pays, ains se gouverner et conduire de sorte que les amitiés entre lesdicts deux princes et le commerce entre leurs subjectz puissent continuer, à leur honneur, confort et mutuelle concorde et bénéfice de leurs subjectz. Et a esté accordé que le mesme sera faict et accomply, endroit les subjectz de ladicte dame royne qui viendront en quelconque pays que ce soit de Sa Majesté Catholique, et qu'ilz y seront aussi favorisez, à la conservation des commeroes et trafficq; comme se a fait par le passé, avant lesditz arrestz.

La même publication se dut faire le même jour dans les autres villes des Pays-Bas; le duc d'Albe, par des lettres circulaires datées de Nimègue le 25 avril, donna aux conseils de justice des instructions très-précises à cet effet. (Archives du Royaume, papiers d'État.)

(1) *Menester es, señor, que algunas vezes los príncipes caminen contra su voluntad, y como lo hazemos lo mas del tiempo los pobres hombres que andamos peregrinando el mundo.*

(2) *Tiené en su mano aquel reyno.*